

Synthèse

La séance débute par l'examen en opportunité de l'[enquête sur les entreprises des industries de défense](#) de l'Observatoire économique de la défense (OED) présentée par Christian Calzada. Il s'agit d'une nouvelle enquête s'inscrivant dans le cadre du nouveau projet de service du service statistique du ministère de la Défense.

Prévue pour débiter en 2017 et avoir lieu tous les trois ans, cette enquête permettra de collecter pour la première fois l'intégralité de l'activité de ces entreprises (y compris l'activité militaire). Plus précisément, il sera possible de distinguer les efforts civil, de sécurité et militaire en matière de chiffre d'affaires et de distribuer les activités de défense par segment et domaine (types de marchés militaires, existence de brevets déposés dans l'activité militaire entre autres). Les résultats de l'enquête permettront, par appariement avec les données de la statistique d'entreprises, de construire un système d'information sur les entreprises de défense enrichi. L'unité interrogée est l'entreprise (unité légale) sur le territoire de la France métropolitaine, appartenant au champ de l'industrie. Le mode de collecte est l'envoi postal d'un questionnaire auto-administré.

Les questions ont porté sur les frontières entre « sécurité » et « civil et militaire », sur la mesure de la part dans la valeur ajoutée et non dans le chiffre d'affaires, sur l'interrogation directe des groupes et sur les problèmes du secret concernant les brevets. L'enjeu de l'enquête sera précisément d'essayer de clarifier les différents marchés. L'existence de brevets sera un indicateur supplémentaire pour caractériser le marché de l'entreprise. L'appréhension de la valeur ajoutée est toujours difficile dans la statistique d'entreprise, quels que soient les secteurs. Enfin, les groupes sont déjà interrogés, l'enjeu est plutôt d'avoir des données sur les entreprises « satellitaires ». L'opportunité est accordée à l'enquête.

La séance se poursuit par la présentation, pour information, des principales conclusions du [rapport du groupe de travail du Cnis sur la diversité des formes d'emploi](#). Ce rapport a été présenté à la réunion de la commission du Cnis *Emploi, qualification et revenus du travail* du 23 mars 2016, puis au bureau du Cnis du 30 juin 2016.

Son président, Bernard Gazier (Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne) rappelle les quatre enjeux principaux : mieux mesurer la précarité de l'emploi et prendre en compte les trajectoires individuelles ; mieux appréhender les situations de multi-activité et de multi-employeurs ; faciliter l'adaptation des politiques publiques aux nouvelles formes d'emploi, notamment celles apparues avec les plateformes numériques ; définir des pistes de réflexion sur l'évolution de la protection sociale face à ces nouvelles formes d'emploi. Il s'agit de prendre en compte non seulement les pratiques émergentes mais aussi les transformations de l'ensemble du champ du travail rémunéré afin de clarifier la définition d'une forme d'emploi. Le dispositif français est examiné sous deux angles : les sources et la cohérence de l'ensemble du découpage explicite ou implicite de l'emploi en formes différentes. Les évolutions et les travaux internationaux ont été pris en compte.

Claude Minni (Dares), rapporteur du groupe de travail, liste ensuite les sources, très nombreuses, à la fois généralistes et spécifiques et présente la réforme majeure en cours : la déclaration sociale nominative (DSN). La DSN va remplacer plus de trente déclarations et couvrira l'ensemble du champ salarié à l'exception des entreprises de moins de 20 salariés adhérentes au titre emploi service entreprise (TESE).

Claude Picart (Insee), second rapporteur du groupe de travail, dresse un état des lieux des différentes formes d'emploi et propose une cartographie à l'aide des catégories et classifications (notamment internationales) existantes. Trois dimensions caractérisent la forme d'emploi : l'autonomie, la tierce partie (en plus du salarié et de l'employeur), l'engagement de l'employeur (contrat), auxquelles se rajoute la situation de la personne en emploi. La clarification et la mesure de la catégorie des « indépendants » et des formes d'emploi avec tiers (stages, régies, franchisés, plateformes numériques, intérim par exemple) sont des enjeux importants, de même que la connaissance des transitions et des trajectoires. Au final, le rapport rassemble soixante propositions pour améliorer le dispositif de connaissance des différentes formes d'emploi.

La discussion qui s'ensuit a porté en particulier sur le lien entre forme d'emploi et précarité (bas salaire par exemple) : l'enjeu est de les dissocier, d'appréhender la diversité croissante actuelle des types d'emploi qui peuvent répondre aussi bien à des situations de précarisation qu'à des emplois très qualifiés comme dans les *start-up*.

Le troisième point de l'ordre du jour est consacré au [programme de travail 2017 de la statistique publique dans le domaine des entreprises](#) ainsi qu'à la [réponse des producteurs aux avis de moyen terme 2014-2018 du Cnis](#). C'est la première fois qu'un tel bilan à mi-parcours est fait en commission. Christel Colin (Insee) et Béatrice Sédillot (SSP)

présentent tour à tour les différents travaux concernant les statistiques structurelles, la dimension internationale, les indicateurs conjoncturels, les approches thématiques et sectorielles et les questions plus méthodologiques.

Un chantier majeur en cours est le passage de « l'unité légale » à « l'entreprise au sens économique » (appelé aussi « profilage ») pour mieux appréhender les groupes en particulier dans leur dimension internationale (répertoire européen – EGR ; enquêtes OFATS et IFATS). Les résultats de la première enquête Associations de 2014 ont été présentés, son renouvellement est envisagé en 2019. Autres exemples, la refonte du répertoire statistique des véhicules routiers, une meilleure connaissance de l'intermodalité et une enquête sur l'activité des entrepôts et des plateformes logistiques en 2017 dans le secteur des transports. Enfin, l'effort d'allègement de la charge statistique pesant sur les entreprises se poursuit avec la généralisation de la réponse par Internet aux enquêtes, le recours croissant aux données administratives et le passage d'enquêtes exhaustives à des enquêtes par échantillon.

La séance se termine par la présentation de travaux concernant la réutilisation par le système statistique public des informations des entreprises. Ce sujet a fait l'objet d'un [groupe de travail du Cnis présidé par Michel Bon](#), dont le rapport a été présenté à la réunion du 18 novembre 2015 de la commission.

Après un point sur le contexte juridique, Pascal Chevalier (Insee) présente l'[étude d'opportunité et de faisabilité relative au projet d'utilisation des données de caisse](#) dans le calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC). Le projet doit permettre d'améliorer la précision de l'IPC, de calculer des indices de prix régionaux et sur des segments de consommation fins, et de faciliter les comparaisons entre pays européens. Six pays européens utilisent déjà des données de caisse dans le calcul de leur indice des prix à la consommation et la quasi-totalité des autres pays ont engagé des projets sur ce sujet.

Après la phase expérimentale menée depuis 2012, l'objectif est de produire des résultats dès 2019, avec une année 2018 de double calcul d'indices qui nécessite la disposition des données dès 2017. La concertation avec les enseignes a permis d'identifier les données disponibles et de définir leur processus de transfert et de stockage et leur sécurisation.

La discussion a porté sur la concertation avec les enseignes. Leur adhésion est importante pour assurer la réussite de ce projet. La loi pour une République numérique devrait être promulguée en octobre¹, permettant la publication du décret d'ici la fin de l'année.

Françoise Dupont (Insee) conclut la séance en présentant des [exemples européens d'utilisation de données privées](#) et les perspectives. L'essor du « Big Data » est au cœur des préoccupations actuelles : de nouvelles sources de données en nombre (Internet, capteurs par exemple) sont à disposition et nécessitent de nouvelles méthodes de traitement. Leur exploitation est un enjeu majeur pour la statistique publique.

Un groupe de travail européen sur ce sujet regroupant vingt pays est en place depuis février 2016. Il est chargé d'explorer le potentiel pour la statistique publique sur des données réelles. Les premiers domaines abordés sont les données de téléphonie mobile, des sites Internet d'offres d'emploi, des compteurs intelligents, de position des navires et des sites d'entreprises. Les données des cartes bancaires n'ont été pas retenues dans le périmètre de réflexion. L'accent est mis sur l'exploration des données « publiques », en ligne sur Internet ou relevant de la puissance publique (les relevés des compteurs intelligents par exemple).

Face à ce chantier énorme pour l'avenir, la meilleure méthode est de s'appuyer sur les pays les plus avancés pour évaluer le potentiel d'une source, de mener des expérimentations nationales en raison des spécificités de chaque pays et d'échanger au niveau international sur les aspects de protection des données et les aspects éthiques.

1 Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique